



Défense du droit de grève :

Non aux « réquisitions » !

Ref. : ZN/22227

Depuis plusieurs semaines, des salariés des industries pétrochimiques sont en grèves et sont les premiers à en subir les conséquences en perdant des journées de salaires. Dans de nombreux secteurs, des grèves sont organisées pour obtenir des augmentations de salaire, l'amélioration de leurs conditions de travail, la défense de l'emploi lorsque la négociation collective ne suffit plus pour obtenir satisfaction.

La Fédération FORCE OUVRIERE de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) apporte tout son soutien aux salariés mobilisés. En effet, ces salariés utilisent le droit constitutionnel de l'arrêt du travail collectif et concerté. Cet arrêt du travail, qui a un impact économique, est l'outil légitime pour construire un rapport de force permettant d'établir un meilleur équilibre entre patronat et syndicats.

Le Gouvernement, qui réduit les droits des salariés avec sa réforme imposée de l'assurance chômage et qui agite le spectre du travailler plus pour gagner moins en reportant l'âge légal de départ à la retraite, décide de s'attaquer au droit constitutionnel de grève.

En décidant d'utiliser la « réquisition » de salariés d'entreprises privées, le Gouvernement va encore plus loin que les mesures anti-grèves déjà effectives (préavis dans certains secteurs, droit réservé aux syndicats représentatif dans les entreprises sous statut, loi Diard dans les transports...).

Pour la FEETS-FO, en s'attaquant au droit de grève, le gouvernement s'attaque aux salariés, au droit de s'organiser, aux syndicats !

Contacts :

Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

FEETS FO

Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



 contact@feetsfo.fr

 www.feetsfo.fr

 01 44 83 86 20

 01 48 24 38 32

